

DEC190488INC

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Stéphane MENAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de Monsieur Stéphane MENAGE.

Article 2

Monsieur Stéphane MENAGE, Directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane MENAGE demeure affecté à l'UMR5249 – Laboratoire de Chimie et biologie des métaux (LCBM) – CEA Grenoble – 17 rue de Martyrs, 38054 GRENOBLE Cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 MARS 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

